

# Compte rendu de la séance du jeudi 25 octobre 2018

Président : MASCARAS Jean-luc  
Secrétaire : MORONI Marie-hélène

Présents :

Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Madame Martine ARBERET, Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Cédric BIRADES, Monsieur Christian FERRER, Monsieur Robert LAPORTE, Monsieur Christophe PAGEZE, Monsieur Alain VERDOUX, Monsieur Christophe GASSET, Madame Marie-Hélène MORONI

Excusés :

Monsieur Eric GRAU, Madame Marylis DUBAU-GRAGNON

Réprésentés :

Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE par Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Madame Madialéna DUTHU par Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Mademoiselle Emilie CIBAT par Monsieur Robert LAPORTE

Pas de PV des derniers Conseils Municipaux (24/09 et 01/10). Ceux-ci et celui d'aujourd'hui seront présentés au prochain Conseil Municipal.

## Ordre du jour :

### 1-Administration

- Répertoire électoral unique à compter du 1er janvier 2019. Pour les communes de plus de 1000 habitants, la commission électorale doit être constituée de 5 conseillers municipaux (sans délégation et au regard des listes) : Mmes CIBAT et MORONI, Mrs GASSET, LAPORTE et VERDOUX sont sollicités et sont d'accord. Unanimité du C.M.
- Bureau Municipal : le prochain aura lieu le 12 novembre, une réorganisation est en cours.
- Cérémonie du 11 novembre : organisation de la cérémonie, sachant qu'un arrêté municipal soit pris pour sécuriser le lieu.

### 2-Finances

- Loyers communaux : pendant 2 ans il n'y a pas eu d'augmentation. Suite à l'indice de référence des loyers, l'augmentation est de +1,05% pour celui de la Mairie (de 346 à 350€) et ceux de l'école (de 177 à 179€) ; l'augmentation est de +1,25% pour celui de l'ex-poste (de 303,60 à 307€). Vote : avis favorable et un vote contre (Mme P. SENTUBERY-CHAGNOT).
- Aides exceptionnelles : Avis favorable donné pour deux associations pouzacaises, dans le cadre de jeunes espoirs (500 €) et de partenariat avec l'école (250 €).
- Travaux : les travaux prévus (toit maison Peyret et salle 1er étage du complexe Mairie) , DETR 2018, ont été entérinés à l'unanimité.

### 3-Communauté de Communes

- Approbation du rapport CLECT (Commission Locale de l'Évaluation des Charges Transférées) Monsieur Le Maire présente le dossier qui avait été abordé lors du Conseil Municipal du 01 Octobre. Suite à l'avis favorable, il est proposé de reverser la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au sein de l'Attribution de Compensation (AC). Unanimité.
- Avis sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit donner son avis dans un délais de 3 mois (soit avant le 27 Octobre). La lecture du Document d'Objectifs et d'Orientation (DOO) amène les remarques sur la préservation de l'identité du village (« pôle » périurbain à créer), sur la densification au niveau du bourg (peu de dents creuses et prescription du PPR), sur le nombre de logements sociaux et des atouts du cadre rural. Après discussion et unanimité, un avis avec remarques sera adressé.

- Réforme de la taxe de séjour. Celle-ci, compétence Communautaire, va être revalorisée à compter de janvier 2019. Elle concerne également les accueils non classés qui détermineront une taxe basée sur la nuitée. Unanimité.
- Un bilan succinct du Forum des Élus du Projet de Territoire du 18 Octobre, auquel ont participé Mrs VERDOUX et MASCARAS, a été fait.

#### 4-Divers

- L'annonce faite sur la gazette :
  - remplacement « périscolaire » : 6 personnes
  - agents recenseurs : 8 personnes, désignation des 3 agents après mi-novembre
- Information par P. SENTUBERY-CHAGNOT sur :
  - le présentoir pour l'Église
  - le Bulletin annuel
  - la validation des écrits par les Archives Départementales
- Groupes de travail en cours sur « voirie communale », « taxe d'aménagement », « itinéraire de chansons ».
- Point sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets.
- Agents techniques : après la Toussaint et le 11 novembre ; la mise en sécurité et la pose de jeux pour les enfants ainsi que l'entretien des bancs seront prioritaires en cette période hivernale.
- Travaux SDE et ONF à définir après contacts avec les différents organismes.